

1200 Genève

LETTRE D'INFORMATION / Mars 2018

Chères et chers membres de l'APEGE,
Mesdames, Messieurs,

Bienvenue aux nouveaux retraités qui ont choisi de demander leur adhésion à l'APEGE pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Le Comité se réjouit de les rencontrer en AG !

Elections pour le renouvellement du Comité de l'APEGE (législature 2018 -20)

Vous trouvez, ci-joint, la liste des candidats qui seront présentés le 27 mars en Assemblée générale statutaire afin de procéder à l'élection de la Présidente et à celle des autres membres du Comité. Sur les 18 candidats, 16 ont accepté de renouveler leur mandat et deux nouveaux candidats, Katharina Strub et Yves Delieutraz, sont prêts à entrer au Comité pour occuper les places laissées vacantes.

Relevons que sur les 18 candidats qui composent la liste, 17 sont élus à l'Assemblée des délégués de la CPEG pour y représenter les pensionnés au cours de la législature 2017-2021. Quant à Bernard Dumont, il siège, depuis septembre, au sein du Comité de la Caisse. Des observateurs viendront s'ajouter afin de pouvoir assurer la relève dans le cas où des postes deviendraient vacants en cours d'exercice. Rappelons que ces derniers assistent aux séances de Comité, ils peuvent intervenir à titre consultatif, mais ne votent pas.

Election de deux vérificateurs des comptes de l'APEGE et de deux suppléants

Hors comité, les deux vérificateurs des comptes, Maria Causin et Jean-Jacques Rosé, acceptent de renouveler leur mandat pour deux ans. Deux suppléants sont recherchés avant le 27 mars. Merci de vous annoncer sans tarder, par voie électronique ou postale.

Suite de l'opération « Adresses électroniques »

Cette opération a été lancée avec la *Lettre d'information* de l'automne 2017. Plus de 1300 membres ont communiqué leur adresse électronique. Nous les en remercions ! Les adresses dont la transcription était erronée ont été corrigées, celles devenues caduques ont été éliminées, les nouvelles adresses reçues ont été enregistrées sur la base de données.

Après cette opération, nous restons bien conscients que beaucoup de nos membres ne sont pas familiarisés avec l'outil informatique, un peu moins de la moitié n'y ont pas accès. Certains ont manifesté leur souhait de continuer à recevoir les informations et tout document sous format papier. Soyez rassurés, nous n'utiliserons la voie de communication électronique qu'en cas d'urgence ou pour vous avertir d'un événement exceptionnel ! Gain de temps et diminution du coût !

Ce printemps, un essai est prévu afin de tester la fiabilité du carnet d'adresses électroniques mis à jour. Sans cesse, sur le métier il faut savoir remettre l'ouvrage !

Effectif des membres en diminution

Le nombre de nos membres diminue. Plusieurs raisons à ce constat ! Faute d'avoir accès aux données des assurés que détient la CPEG, après chaque courrier adressé à l'ensemble des membres, l'APEGE doit traiter plusieurs dizaines de retours de *La Poste* portant la mention « Inconnu à cette adresse ». Malgré le travail de recherche poussée du gestionnaire, de nombreux adhérents ne sont pas retrouvés. Autant de membres perdus, année après année !

Ajoutons qu'en 2017, un oubli a amplifié le mouvement. Les nouveaux retraités n'ont pas reçu avec leur premier certificat de pension, la lettre de l'APEGE présentant les objectifs qu'elle poursuit, et le bulletin d'adhésion qui l'accompagne. La division des assurés a eu à traiter en 2017 un très gros volume de pensions après la prise de décision du Comité de la première mesure structurelle, l'élévation de l'âge pivot. Dans la mise en place de la répartition des tâches pour y répondre, ces documents ont été oubliés. Des mesures ont été prises par la CPEG : pour permettre l'accès à l'information, le flyer a été joint, à mi-février, à l'ensemble des attestations fiscales des pensionnés.

L'APEGE va proposer à la Direction générale une solution afin d'être informée des décès et des changements d'adresse en temps voulu. Elle donnera l'assurance que la protection des données sera garantie.

Le *Billet de l'APEGE*, paru en décembre 2017 dans le CPEG INFO/08, a rencontré l'intérêt de nouveaux et futurs retraités, prêts à venir renforcer nos rangs.

Au 31 décembre 2017, 133 nouveaux membres avaient rejoint l'APEGE. L'effectif total était de 5295 membres.

Assemblée extraordinaire des délégués du 6 février 2018

L'Assemblée extraordinaire des délégués du 6 février, était présidée par M. Jean-Daniel Jimenez, président du Comité et représentant des salariés.

Une résolution du Cartel intersyndical, signée par 67 délégués, sur 132 présents, a été lue.

L'article 46, al. 4 de la loi sur la CPEG (LCPEG) prévoit que « le Comité est consulté par le Conseil d'Etat sur les projets de loi de révision de la présente loi ». La CPEG a un devoir d'information à l'égard des affiliés. Dans ce cadre, la présentation des projets de loi concernant le financement de la CPEG en cours d'examen auprès du Grand Conseil, et la demande de préavis à l'ADE sur ces projets de loi, figuraient à l'ordre du jour.

4 projets de loi auprès de la Commission des finances ont été analysés en profondeur :

- PL12022 Une recapitalisation de la CPEG qui serve à lutter contre la pénurie de logements
- PL12095 Saigner la CPEG ou la soigner ? La réponse s'impose.
- PL12188 Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi instituant la CPEG (LCPEG, entrée en vigueur : 23 mars 2013) (B5 22 – Financement de la CPEG)
- PL12228 Financement de la CPEG

Vous trouverez l'actualité législative en lien avec la CPEG sur le site www.cpeg.ch sous ACCUEIL > Portrait > Projets de lois et autres objets. Le tableau des PL en cours d'examen permet de suivre en temps réel l'évolution de leur traitement.

Le contexte de cette consultation est rappelé ici : alors que la Caisse est bien gérée, avec des rendements supérieurs à la moyenne des caisses suisses, le capital de la CPEG est insuffisant pour se conformer aux nouvelles exigences du droit fédéral. D'où l'obligation qui lui est faite de garantir une capitalisation complémentaire. La date butoir du 30 juin 2018 a été fixée par l'Autorité de surveillance pour trouver une solution.

Pour chacun des PL, les objectifs, les grands axes, la recapitalisation, les modalités de financement, les effets sur l'équilibre financier, la répartition des efforts pour l'Etat, pour les assurés, ont été examinés de près avant de passer au vote.

L'ADE s'est prononcée contre le projet de loi 12188 du Conseil d'Etat dans lequel Le système de primauté des prestations serait abandonné au profit de la primauté des cotisations. Elle a accordé son soutien au projet 12228 dont les éléments principaux suivent :

- Recapitalisation immédiate de la CPEG à hauteur de 75% par un prêt simultané de la Caisse de l'Etat
- Remboursement du prêt par des cessions de terrains constructibles ou de droit à bâtir pour favoriser la réalisation de logements locatifs
- Maintien de la primauté des prestations
- Objectif de maintien du niveau des prestations existant au 1^{er} janvier 2018

S. Cornuz, Vice-Président Georgette Pugin, Présidente R. Pattaroni, Vice-Président